



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNION EUROPEENNE

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

COMITÉ DE PILOTAGE RÉGIONAL NATURA 2000 – SITES À CHAUVES- SOURIS EN BOURGOGNE

- Cavités à chauves-souris en Bourgogne
 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne
-



UNION EUROPEENNE

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

Ordre du Jour

- 1. De la fusion des entités Natura 2000 à la validation de la nouvelle composition du comité de pilotage**
- 2. Bilan de l'animation 2019-2020**
- 3. Présentation des objectifs de l'étude sur les suivis standardisés des sites à chiroptères**
- 4. Validation de la proposition de fiche action « Irrégularisation de peuplement »**
- 5. Perspective et poursuite de l'animation**
- 6. Questions diverses**



UNION EUROPEENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

Bilan de la fusion de certaines entités des sites à chauves-souris en Bourgogne

Processus de fusion avec des sites Natura 2000 en cours d'animation à proximité, engagé en 2018, avec pour objectifs :

- d'avoir une meilleure lisibilité des actions en cours sur le territoire ;
- d'avoir un unique interlocuteur local (connaissance du territoire, proximité, ...) ;
- de simplifier les démarches administratives ;
- de faciliter l'animation des entités isolées, restant dans les sites à chauves-souris de Bourgogne.

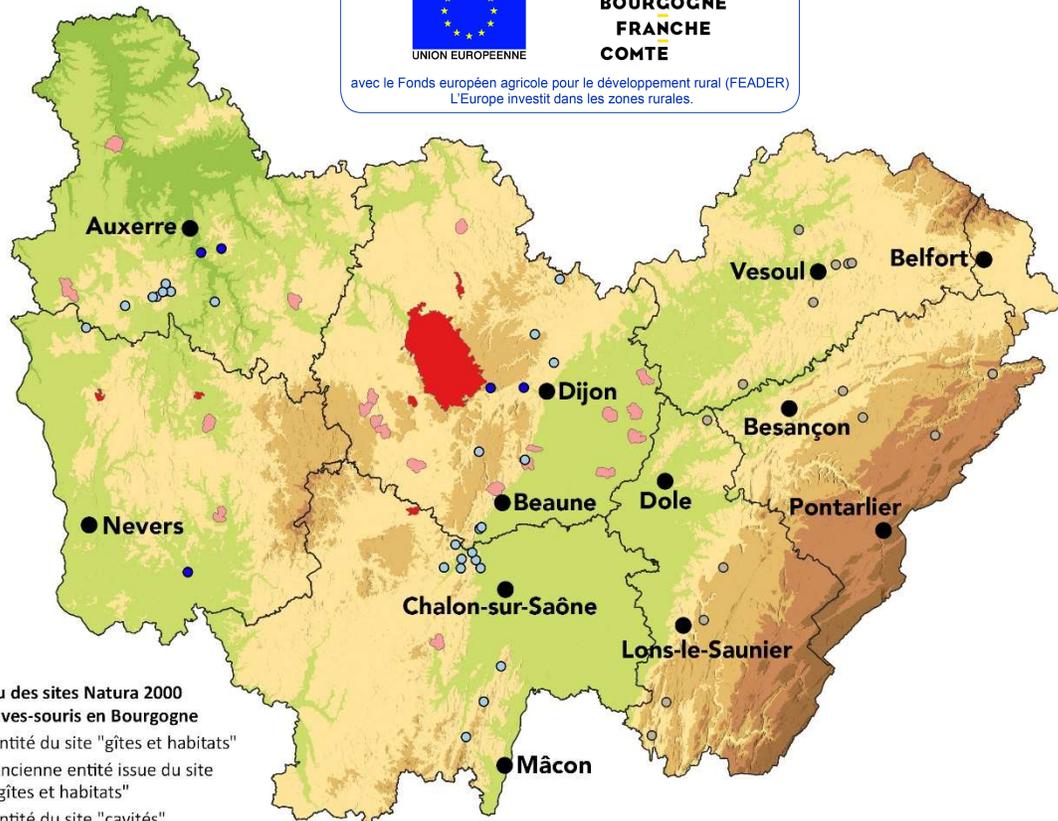
Détail des sites concernés, fourni lors du comité de pilotage du 27 mars 2018



UNION EUROPEENNE

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.



**Réseau des sites Natura 2000
à chauves-souris en Bourgogne**

-  Entité du site "gîtes et habitats"
-  Ancienne entité issue du site "gîtes et habitats"
-  Entité du site "cavités"
-  Ancienne entité issue du site "cavités"

Réseau des sites Natura 2000 cavités à chauves-souris en Franche-Comté

-  Entité des sites Natura 2000

0 25 50 km





UNION EUROPEENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

Propositions pour le nouveau comité de pilotage

Un comité régional pour deux sites Natura 2000 pour remplacer les comités départementaux :

- Réduction du nombre d'entités par département
- Moins d'acteurs concernés
- Organisation facilitée

Proposition jointe des membres du comité de pilotage :

- Retrait des structures qui ne sont plus concernées par le nouveau périmètre



A valider par le COPIL



UNION EUROPEENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

Portage de la démarche Natura 2000 et présidence du comité de pilotage

Désignation du président du comité de pilotage et de la structure en charge de l'animation :

- « les représentants des collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés désignent parmi eux le **comité de pilotage** Natura 2000 ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'**élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre** » (art. L 414-2 et 8-1 CE)
- La présidence du COPIL est assurée par un élu
- Le maître d'ouvrage du document d'objectifs est une collectivité qui conventionne avec l'État ; le financement est assuré par les fonds européens (FEADER) et l'État
- Ils sont désignés respectivement pour une période de 3 ans

A défaut de désignation d'une collectivité maître d'ouvrage et d'un président, l'État reste maître d'ouvrage et le préfet préside le comité de pilotage.



UNION EUROPEENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

Portage de la démarche Natura 2000 et présidence du comité de pilotage

Rôle du président du COPIL :

- Suivre la mise en œuvre et la révision éventuelle du document d'objectifs
- Inviter les membres du comité de pilotage aux réunions qu'il préside
- Faciliter les échanges et la concertation entre l'opérateur et les différents membres du comité de pilotage

Rôle du maître d'ouvrage :

- Mise en œuvre du DOCOB : contractualisation, actions d'information, veille environnementale, amélioration des connaissances
- Suivre et orienter les travaux de révision éventuelle du document d'objectifs
- Animer le COPIL et les commissions techniques
- Assurer la gestion administrative et financière (avance de trésorerie)